

Règlement spécifique au Challenge des clubs F.F.A.

Boucles de Gayant 2020 - 10 km, 5km, 1,5km

Art. 20 : Se référer aux articles du règlement des Boucles de Gayant.

Art. 21 : Le challenge des clubs FFA est réservé à tous les adhérents licenciés inscrits au sein d'un club d'athlétisme affilié à la F.F.A.

Art. 22 : Les inscriptions se feront sur liste collective à rendre avant le 4 mai 2020. Les droits d'inscription sont fixés à 9 € par personne pour le 10km, 5 € pour le 5km et 2€ pour le 1,5km. Le règlement sera joint aux inscriptions et à l'ordre de l'Office Municipal des Sports de Douai.

Art. 23 : Le responsable de l'équipe désigné sur la fiche d'inscription collective pourra retirer l'ensemble des dossards dès le mardi 19 mai 2020 à la Direction des sports ou la veille de la course de 14h à 18h sur le site de la place du Barlet, sinon le jour de la course à partir de 10h.

Art. 24 : Deux types de classements seront établis : (toutes catégories confondues)

- Classement par points, mixte, **uniquement sur le 10km**, sur les trois premiers de chaque club (par addition des places). En cas d'égalité entre deux clubs, c'est le troisième coureur le mieux classé qui fera gagner son club. Le club qui remportera ce classement se verra décerner le trophée des clubs FFA.
- Classement par nombre : ce classement par club sera établi en fonction du nombre de coureurs du 10km, du 5km et du 1,5km ayant franchi la ligne d'arrivée et récompensera le club le plus représenté.